

HILAIRE ET LIBÈRE

Ces quelques pages n'ont point la prétention d'ouvrir à nouveau le procès du pape Libère. Elles se proposent uniquement d'examiner un des éléments qui le concernent : le témoignage rendu à son sujet par Hilaire dans ses *Fragmenta Historica* ¹. Encore n'entendent-elles l'aborder que sous un angle très précis : l'angle littéraire.

Parmi tous les témoignages qui portent sur l'exil, la chute et le retour de Libère : Athanase, Hilaire, Jérôme, le *Libellus precum*, et à leur suite les historiens de cette période : Sabinos, Philostorge, Sozomène, celui de saint Hilaire de Poitiers est sans contredit le plus accablant pour le pape. C'est dans ses *Fragmenta historica*, en effet, et là seulement, que se lisent les quatre lettres écrites par Libère dans son exil. Or le personnage qui s'en dégage, se montre profondément différent de ce qu'il avait été précédemment, et dont témoignaient d'autres documents également sûrs : on y voit un pape abandonnant lâchement Athanase, rétractant toutes ses positions doctrinales antérieures, suppliant sans dignité aucune les évêques de cour d'intercéder en sa faveur auprès de l'empereur pour obtenir son retour à Rome.

Ce contraste même, certaines anomalies du dossier, joints aux précisions nouvelles obtenues sur l'œuvre littéraire de saint Hilaire, ont soulevé jadis d'âpres discussions et provoqué, surtout lors de l'édition critique des *Fragm. Hist.*, une abondante littérature. Les thèses se sont affrontées vainement. De part et d'autre

1. Publiés par D. COUSTANT en 1693 sous le titre de *Fragmenta ex opere historico*. Texte dans Migne, PL 10, 627-724. Édition critique par A. FEDER sous le titre de *Collectanea antiarariana parisina* en 1916 dans CSEL, t. LXV, S. Hilarii Pictaviensis Opera, p. 41-193.

d'ailleurs, que l'on crût ou non à la défaillance plus ou moins grave du pape, de réelles difficultés subsistaient.

Il ne paraît pas impossible pourtant, maintenant que l'effervescence est tombée et les préoccupations polémiques apaisées, de reprendre le problème avec quelque chance de succès. A la condition toutefois d'adopter une méthode nettement différente. On partait jadis d'une thèse historique plus ou moins laborieusement échafaudée : à sa lumière on interprétait l'ouvrage d'Hilaire et on se prononçait pour ou contre l'authenticité du dossier Libère. N'est-ce pas le contraire qu'il eût fallu faire ? se mettre nettement en face du problème littéraire qui se pose, l'étudier pour lui-même et s'efforcer de le résoudre en toute indépendance ? C'est dans l'ouvrage d'Hilaire, dans un examen objectif de son plan et de son but, que doit pouvoir se trouver la réponse satisfaisante à l'énigme qu'il pose. Telle est du moins la méthode que nous nous proposons de suivre ici.

Notons tout d'abord qu'on fausserait dangereusement les perspectives en faisant de la question du pape Libère le tout ou même le sommet de l'ouvrage d'Hilaire. Celui-ci est d'une autre ampleur chronologique, embrassant comme il le fait des événements relatifs aux polémiques ariennes ou semi-ariennes qui s'échelonnent entre 343 et 360 (ou même 367). Par ailleurs les écrits libériens ne constituent, matériellement, qu'une partie relativement minime du dossier complet rassemblé par saint Hilaire. En effet, sur les 47 pièces groupées en 15 fragments que comportent les *Fragm. Hist.* dans leur état actuel, le dossier de Libère n'occupe que les fragments IV-VI.

Quelles pouvaient être les dimensions de l'ouvrage primitif ? Nous ne savons ; puisqu'il ne nous en reste que des fragments épars, des *dissecta membra*. Car tel est, on le sait, l'état dans lequel nous a été transmis l'écrit d'Hilaire : des feuillets arrachés, éléments d'une argumentation d'avocat ou d'historien où se trouvaient, enchâssés dans un commentaire qui les expliquait et les faisait valoir, une série de documents patiemment recueillis et savamment agencés. C'est d'ailleurs pourquoi, à défaut d'un terme meilleur, on désigne généralement cet ouvrage d'Hilaire sous le titre, que nous retiendrons ici, de *Fragments Historiques*. Ces fragments sont de dimension et d'importance variables ; parfois ils ne contiennent qu'une pièce unique ; parfois ils en grou-

pent plusieurs avec les notes éditoriales qui les introduisent ou les relient entre elles. Leur succession, dans les manuscrits qui les ont transmis, n'est ni chronologique ni logique. Il semble qu'à l'origine de la tradition manuscrite on ait recueilli, *ne pereant*, ces éléments d'un grand ouvrage et qu'on les ait copiés sans aucune préoccupation de plan. Aussi les éditeurs, à l'exception du dernier, n'ont-ils pas hésité à s'écarter des manuscrits et à ranger ces documents suivant un ordre qui leur parût plus satisfaisant. La division en quinze fragments et la numérotation, arbitraire d'ailleurs, de ceux-ci, est l'œuvre de D. Coustant. Elle a été reprise par la suite, et c'est d'après elle que l'on continue à citer.

Tous ces fragments donc, par leur présentation même, soulèvent un problème littéraire analogue à celui des Pensées de Pascal. A cette différence toutefois que ces dernières n'ont pas été mises en œuvre par leur auteur et n'ont jamais réalisé l'ouvrage qu'il méditait ; tandis que celui d'Hilaire a existé, mais s'est vu détruire, et ses éléments éparpiller.

C'est pourtant sur le plan de l'ouvrage et sa reconstitution qu'ont porté les progrès réalisés au cours des années 1905-1910. Ils furent dus en partie aux judicieuses remarques de D. Wilmart sur l'*Ad Constantium lib. I* et son rapprochement avec les Fragments auxquels il appartient effectivement, encore qu'il se soit transmis en marge ¹. Il est nécessaire de résumer brièvement les conclusions auxquelles la critique est parvenue avant d'aborder la question des épîtres libériennes.

1. Ce sont en effet les remarques faites par D. Wilmart, suggérées déjà par B. Marx sur ce prétendu traité de saint Hilaire et ses rapports réels avec les *Fragmenta Historica* qui ont donné un nouvel essor à ces recherches et les ont orientées définitivement dans leur vrai sens. Parmi les principales études consacrées au problème des *Fragm. Hist.* il faut mentionner M. SCHIKTANZ, *Die Hilarius Fragmente*, Breslau 1905 ; B. MARX, *Zwei Zeugen für die Herkunft der Fragmente 1 und 2 des sog. Opus historicum S. Hilarii* dans *Theologische Quartalschrift* 1906, p. 390-416 ; A. WILMART, *L'Ad Constantium liber primus de S. Hilaire de Poitiers et les Fragments Historiques*, dans *Revue Bénédictine*, 1908, p. 149-179, 293-317 ; *Les Fragments Historiques et le synode de Péziers en 356* dans *Revue Bénédictine*, 1908, p. 225-229 ; A. FEDER, *Studien zu Hilarius von Poitiers. I. Die sogenannte Fragmenta Historica und der sog. liber I ad Constantium imperatorem*, dans *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissenschaften in Wien, Phil.-hist. Klasse* 1910, t. CLXV. Voir aussi t. CLXVI, fasc. 5 (1911). Bon exposé de l'état de la question dans X. LE BACHELET, art. *Hilaire* dans *Dict. théol. cath.* A consulter surtout la préface de l'édition critique de A. FEDER, p. XX-LXIX.

La première de ces conclusions est que nos *Fragm. Hist.* contiennent deux traités polémiques de saint Hilaire, composés et édités à quatre années d'intervalle (356 et 360), réédités probablement ensemble avec quelques additions vers 363 (peut-être même vers 367). Ces traités qui encadrent donc l'exil de l'évêque de Poitiers ont pour centre, l'un, le concile de Béziers de 356, l'autre, celui de Rimini, de 359.

Au mois de janvier 356, à l'instigation des évêques de cour Ursace et Valens, de Saturnin d'Arles rallié à eux depuis deux ans, un concile s'était tenu en Gaule dans l'intention bien arrêtée d'obtenir de tous les évêques encore réfractaires une adhésion complète à la politique impériale, la condamnation d'Athanase, l'abandon des autres évêques déjà frappés par l'empereur et exilés : Paulin de Trèves, Eusèbe de Verceil, Denys de Milan. Convié à ce synode, Hilaire s'y présenta en défenseur de la vérité, décidé à dénoncer devant ses collègues assemblés la fourberie des Ariens. Ceux-ci s'interposèrent violemment, interrompant à chaque instant sa harangue, la couvrant de leurs clameurs. Hilaire réussit malgré tout à entraîner dans son attitude son collègue de Toulouse, Rhodanius, mais s'exposa par le fait même aux représailles impériales. Le rapport adressé à Constance par Saturnin au nom même du concile, provoqua la sentence de bannissement qui l'atteignit.

Ce fut dans les jours où son sort se décidait ainsi qu'il reprit en un « volume » régulièrement composé, complet, le discours, *sermo*, qu'il avait essayé de prononcer à Béziers ¹. Et c'est ce premier ouvrage que nous ont conservé les fragments I, III, II et l'*Ad Constantium liber primus* ².

1. *Quamquam enim ex aliquibus quae Biterris gesta sunt, cognosci potuerit longe aliud agi quam existimabatur, tamen propensiore cura rem omnem hoc volumine placuit exponere ; raptim enim tunc haec per nos ingerebantur, corruptio evangeliorum, depravatio fidei et simulata Christi nominis blasphema confessio ; et necesse fuit in eo sermone omnia esse praepropera, incomposita, confusa, quia quanto nos impensiore cura audientiam quaereremus, tanto illi pertinacior studio audientiae contrairent.* » (*Fragm. I, 5*, avec la leçon : quae Biterris, proposée par Mgr Duchesne). Éd. Feder, p. 101 sq.

2. L'insertion dans ce premier écrit de l'*Ad Constantium liber primus* comme partie intégrante de l'ouvrage, est un des points également acquis en ces matières. On trouvera les détails de la preuve dans D. WILMART, *art. cit. Revue Bénédictine*, 1907. L'importance de cette découverte, les conclusions qu'elle autorise touchant la date et l'édition des *Fragm. Hist.*, les hypothèses auxquelles elle prête également concernant l'ouvrage original, sa disposition manuscrite, etc., ont été mises

Ses grandes divisions, la suite de son argumentation, son but y sont, maintenant encore, aisément reconnaissables. Bien qu'un certain nombre de documents fassent défaut ¹, il a été conservé cependant dans ses grandes lignes. Quel que soit le titre qu'on lui donne, qu'on l'identifie avec un livre « adversum Valentem et Ursacium » ² ou avec les « nonnullae ad diversos epistolae » dont parle saint Jérôme ³, on est certainement en présence du premier travail publié par Hilaire au moment de son départ en exil, c'est-à-dire au début de 356 vraisemblablement.

Le second ouvrage dont les *Fragm. Hist.* contiennent au moins des éléments peut, lui aussi, être identifié sans trop de difficulté. Son état de conservation est moins satisfaisant ; mais son but, sa structure, son titre même se dégagent encore nettement.

Les pièces diverses qui constituent les fragments VII-X sont en effet plus homogènes que celles qu'avait produites Hilaire à Béziers. Se rapportant toutes à une période bien délimitée, elles racontent en détail les péripéties des conciles de Rimini et de Séleucie. Les notes éditoriales sont moins nombreuses ; elles suffisent cependant pour retrouver l'argumentation d'Hilaire et découvrir le but qu'il poursuit.

A la fin de 359 il était venu à Constantinople, à son corps défendant. Il s'y rencontra avec Valens et fut le témoin indigné des artifices par lesquels celui-ci, abusant de la simplicité des pères de Rimini, ruinait du même coup l'œuvre laborieusement entreprise à Séleucie. Le désir d'union qui lui avait fait écrire son *De Synodis* (fin 358 ou début 359) n'aboutissait donc qu'à

en lumière par D. CHAPMAN, *The contested letters of pope Liberius*, dans *Revue Bénédictine*, 1910, p. 325 ss.

1. Entre les fragments I et III en effet, on attendrait les documents relatifs au concile d'Arles et à l'exil de Paulin de Trèves (annoncés au frag. I, 6) ; de même après l'*Ad Const. I*, le dossier relatif à Eusèbe de Verceil. — Parmi les fragments restants, le II^e est spécialement instructif car, ayant conservé d'assez longs commentaires d'Hilaire, il permet de saisir sur le vif sa méthode et ses procédés d'argumentation.

2. C'est le titre que proposerait A. FEDER, *Éd. cit.*, p. LIX et 189 sq. Il est légitimé par le fond même de l'argumentation qui dénonce nettement les menées déloyales d'Ursace et Valens. — A rapprocher de ce que dit Hilaire lui-même dans son *De Synodis*, § 2 : « Post Biterrensis synodi professionem in qua patronos huius haereseos... denuntiaveram... »

3. *De viris illustribus*, c. 100 (PL 23, 701). C'est la thèse de D. Chapman, *Art. cit.*, qui propose de l'identifier avec la lettre aux évêques de Gaule à laquelle fait allusion Hilaire dans son *De Synodis*, § 1.

un échec. Les évêques de Gaule, malgré quelques belles résistances, s'étaient finalement laissés entraîner. Il ne fallait pas cependant que le désastre devînt plus profond et l'erreur irrémédiable. Hilaire comprit que son devoir était, alors comme en 356, d'éclairer ses frères de l'épiscopat, de stigmatiser publiquement les artisans de la défection de Rimini et, mettant au grand jour leurs procédés déloyaux, de montrer aux évêques orthodoxes comment ils avaient été bernés, pour leur faciliter ainsi désaveu et réparation.

Ce but paraît nettement dans le choix des pièces groupées par lui et les commentaires dont il les accompagne. Aussi n'éprouve-t-on guère de difficultés à retrouver la disposition primitive de l'ouvrage, les documents se succédant normalement suivant l'ordre chronologique [VII-X]. Il n'y a pas de doute non plus sur son identification avec le « *liber adversum Valentem et Ursacium, historiam Ariminensis et Seleuciensis synodi continens* » dont parle saint Jérôme et dont Rufin donne plus explicitement encore la portée et le sens ¹.

C'est à cet endroit que vient se poser le problème du dossier de Libère.

Envisagées du simple point de vue matériel, les pièces qui concernent le pape, constituent une part, relativement importante de l'œuvre d'Hilaire. Sans être aussi longs que les fragments VII-X (*l'adversum Valentem et Ursacium*) les trois fragments IV-VI qui les ont conservés ne sont pas loin d'atteindre aux deux tiers de leur étendue ². C'est dire que leur adjonction à l'un ou

1. « Hic cum ad emendationem eorum qui Ariminensi perfidiae subscripserant, libellum instructionis plenissimae conscripsisset... » RUFIN, *De adulteratione librorum Origenis* (epist. ad Macarium), PG 17, 628.

Les seules hésitations qui pourraient subsister porteraient sur les pièces du fragm. XI qui doivent être datées de 360. Si l'ouvrage fut composé à Constantinople même, sous le coup de la première indignation, ce fragment, ainsi que le XII^e, devrait être attribué à une réédition postérieure, de 363 ou 367 peut-être.

2. Si l'on reprend par exemple les calculs exposés par D. Chapman, *Art. cit.*, les fragments I-III et *l'Ad Constantium*, c'est-à-dire le premier ouvrage, compteraient 2.234 lignes (de l'édition de Migne) soit un peu plus de 2.514 vers de 16 syllabes. Les fragm. VII-X qui forment le fond du second ouvrage auraient 409 lignes, soit 460 vers. Les fragm. IV-VI concernant Libère donnent 247 lignes, soit 278 vers. Il ne faut pas oublier toutefois que ces fragm. VII-X sont loin de nous avoir conservé tout l'ensemble du second ouvrage, qui pouvait et devait sans doute avoir des dimensions autrement importantes. Voir dans l'éd. Feder, p. 191-193, l'essai de reconstitution avec les lacunes indiquées.

l'autre des groupes étudiés précédemment peut en modifier assez sensiblement la physionomie et en déplacer le centre de gravité.

L'inconvénient ne serait pas très considérable peut-être, si la teneur même de ces documents ne venait compliquer extrêmement le problème, et toucher au vif du débat.

Il y a en effet dans ces trois fragments, huit lettres (ou extraits de lettres) de Libère accompagnées de trois notes éditoriales, dont la juxtaposition pose, comme on l'a dit plus haut, tout le problème de la chute du pape ¹.

Prises dans leur sens obvie, elles campent devant le lecteur deux personnages totalement différents. Autant dans les quatre lettres antérieures à l'exil : *Obsecro, Quamvis, Nolo te, Inter haec*, Libère, ardent défenseur de la vérité et partisan convaincu d'Athanase, est rendu sympathique par la fermeté de sa foi, l'audace de ses propos et de ses convictions, autant dans les quatre autres : *Studens paci, Pro deifico, Quia scio, Non doceo*, toutes lettres d'exil, son attitude devient lamentable, pour ne pas dire répugnante, pour les raisons qu'on a rappelées déjà. Si toutes ces lettres émanent vraiment de lui, il est bien évident qu'il fait triste figure dans l'histoire de l'Église du IV^e siècle et que, si atténuée que puisse être sa responsabilité, si minimes qu'aient été ses concessions en matière de doctrine, il n'en reste pas moins un pauvre personnage en face des grands évêques exilés comme lui, Athanase, Hilaire, Eusèbe ou Paulin.

C'est à quoi certains auteurs ne peuvent ni ne veulent se résigner. Aussi soulèvent-ils la question de l'inauthenticité des lettres d'exil. Ils n'acceptent pas dans son ensemble le témoignage d'Hilaire ; ou du moins ils prétendent que les Fragments dans

1. Voici d'ailleurs, en vue de faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, que est le contenu de ces divers fragments :

Fragm. IV. — 1. Lettre de Libère aux Orientaux (elle pourrait avoir été écrite en 352 ou 357) : *Studens Paci*. — 2. Note éditoriale : *Quid in his*.

Fragm. V. — Lettre de Libère à Constance (354) portée par Lucifer : *Obsecro tranquillissime*.

Fragm. VI. — 1. Lettre de Libère aux confesseurs (Eusèbe, Denys, Lucifer, 355) : *Quamvis sub imagine*. — 2. Fragments de lettres de Libère à Cécilien de Spolète : *Nolo te factum*, et à Hosius, au sujet de Vincent de Capoue (353-4) : *Inter haec*. — 3. Note éditoriale : *Post haec omnia*. — 4. Lettre de Libère aux évêques orientaux *Pro deifico timore*. — 5. Note éditoriale : *Perfidiam aulem*. — 6. Lettre de Libère à Ursace, Valens et Germinius : *Quia scio vos*. — 7. Lettre de Libère à Vincent de Capoue : *Non doceo*.

leur état actuel ont été altérés, qu'ils portent la trace de falsifications ou de fraudes, soit ariennes, soit lucifériennes ; qu'on n'a donc pas le droit d'instituer le procès du pape sur ce dossier suspect. C'est ainsi que, face à la thèse courante qui admet l'authenticité de toutes les lettres et enregistre la défaillance du pape, se dressent les défenseurs de ce dernier. Ils dénoncent les faux ariens, et refusent aux lettres compromettantes toute valeur historique et toute portée probante.

Sans entrer dans le détail des arguments qui s'affrontent ¹ et sans prétendre arbitrer le débat, il importe du moins de recueillir, avant d'aller plus loin, les conclusions sur lesquelles l'accord s'est fait et qui se sont dégagées des études entreprises à ce propos. Tout essai de solution sera nécessairement obligé d'en tenir compte.

C'est tout d'abord la parenté incontestable qu'il y a entre les quatre lettres d'exil ² (*Studens, Pro deifico, Quia scio, Non doceo*). Elle se trouve attestée par de nombreuses rencontres verbales, par l'identité de fond, par les mêmes préoccupations faciles à relever entre *Studens* et *Quia scio*, d'une part, *Pro deifico* et *Non doceo* d'autre part, enfin entre *Quia scio, Pro deifico* et *Non doceo* ³.

1. Outre les études déjà citées qui ne pouvaient se désintéresser de ce problème, les travaux suivants l'ont abordé plus explicitement : L. SALTET, *La formation de la légende des papes Libère et Félix*, dans *Bull. littér. ecclés.*, 1905, p. 229-236 ; F. SAVIO, *La questione di papa Liberio*, 1907 ; L. SALTET, *Les lettres du pape Libère de 357* dans *Bull. littér. ecclés.*, 1907, p. 279-289 ; Mgr DUCHESNE, *Libère et Fortunatien* dans *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École Franç. de Rome*, 1908, t. XXVIII, p. 31-78 ; P. SINTHERN, *De causa papae Liberii*, dans *Slavorum litterae theologiae*, Prague, 1908, t. IV, p. 137-185 ; A. WILMART, *La question du pape Libère*, dans *Revue Bénédictine*, 1908, p. 360-367 ; F. SAVIO, *Nuovi studi sulla questione di papa Liberio*, 1909 ; D. CHAPMAN, *The contested letters of pope Liberius* dans *Revue Bénédict.*, 1910, p. 32 ss. ; 172 ss., 325 ss. ; F. SAVIO, *Punti controversi nella questione del papa Liberio*, 1911 ; A. D'ALÈS, art. *Libère* dans *Dict. Apolog.*, 1911 ; P. BATIFFOL, *La paix constantinienne et le catholicisme*, 1914, p. 462-494, 515-521 ; J. ZEILLER, *La question du pape Libère* dans *Bull. anc. littér. et arch. chrét.*, 1913, p. 20-51 ; *Les origines chrétiennes des provinces danubiennes*, 1918, p. 267, 281 ; E. AMANN, art. *Libère* dans *Dict. théol. cath.* ; H. LECLERCQ, art. *Libère* dans *Dict. Archéol.* ; C. POULET, *Histoire du Christianisme*, 1932, t. I, p. 269-273.

2. Certains les ont appelées les pseudo-libériennes. Pour ne rien préjuger nous les désignerons sous le nom de groupe B, en réservant celui de groupe A aux quatre autres documents : *Obsacro, Quamvis, Nolo te, Inter haec*.

3. Pour le détail de la démonstration et les rapprochements voir M. SCHIKTANZ, *Die Hilarius Fragmente* ; L. SALTET, *Les lettres du pape Libère* ; F. SAVIO, *La questione di papa Liberio*, p. 61-92. — Cette parenté est admise également par Mgr DUCHESNE, *Libère et Fortunatien*, encore qu'il n'en tire pas les mêmes conclusions que les auteurs précédents.

C'est encore l'opposition totale, intentionnellement poussée jusque dans les moindres détails, des lettres des deux groupes A et B : *Pro deifico* prend le contrepied de *Obsecro*, *Quia scio* de *Quamvis*, *Non doceo* de *Nolo te* et *Inter haec* ¹.

C'est également la différence de style entre les lettres certainement authentiques de Libère (celles du groupe A et les quelques autres qu'on possède par ailleurs) et les lettres du groupe B ; différence particulièrement sensible en ce qui concerne l'emploi du cursus métrique et la présence d'un certain nombre d'expressions caractéristiques ².

C'est enfin les traces d'interventions lucifériennes, plus ou moins étendues, qui se laissent saisir dans les *Fragm. Hist.*, dans le dossier Libère spécialement, et qui se rattachent d'ailleurs à un ensemble de manifestations du parti luciférien dans la littérature de la fin du IV^e siècle ³.

Si intéressantes et si assurées qu'elles soient, ces constatations ne touchent pas au cœur même du débat et ne disent rien du seul problème vraiment important : celui de l'authenticité ou de la non-authenticité des lettres d'exil. Ce débat serait-il donc sans issue ? Nous ne le croyons pas ; à condition toutefois, comme il a été dit, que posé sous son vrai jour il se cantonne sur le seul terrain où l'on ait quelque chance de le résoudre : le terrain littéraire.

Car un fait est là, incontestable : c'est que l'ouvrage d'Hilaire, si malmené qu'il soit par la tradition manuscrite, contient dans son état présent ces lettres de Libère, y compris le groupe B. Ce fait peut et doit avoir une explication ; et elle doit être satisfaisante. Il ne s'agit que de la trouver.

Et pour cela de répondre, dans l'ordre, aux deux questions qui ne peuvent manquer de se poser pour peu qu'on réfléchisse :

1. L. SALTET, *Les lettres du pape Libère* ; CHAPMAN, *The contested letters* F. SAVIO, *La questione di papa Liberio*.

2. « Ses lettres authentiques témoignent de l'observation scrupuleuse du cursus métrique, la terminaison la plus commune étant le molossus, précédé d'un trochée et le dichoraeus précédé, comme chez saint Cyprien, par un mot proparoxytone. Les lettres discutées n'observent pas le cursus ». Cf. CHAPMAN, *The contested letters...* ; Mgr DUCHESNE, *Libère et Fortunatien*, qui concilie cette différence de style, qu'il admet, avec sa thèse de l'authenticité des lettres, en attribuant la rédaction du groupe B non à Libère lui-même mais à Fortunatien.

3. L. SALTET, dans *Bull. littér. ecclés.*, juillet 1905 ; oct. 1906 ; WILMART, dans *Rev. Bénéd.*, 1907, p. 297 ss.

l'introduction du dossier Libère dans les *Fragm. Hist.* est-elle l'œuvre d'Hilaire ? Si oui, quelle valeur accordait-il au groupe B : considérait-il ces lettres comme authentiques, ou voyait-il en elles l'œuvre d'un faussaire ?

La première question commande tout. Si ce dossier en effet n'est, en tout ou partie, qu'une interpolation, toute argumentation fondée sur des documents d'origine ainsi inavouable, est dénuée de valeur ; les défenseurs du pape triomphent. Par contre, si c'est Hilaire lui-même qui l'a introduit dans son ouvrage, il le couvre de son autorité, et il donne le droit de l'utiliser. Comme il voulut l'utiliser lui-même toutefois. Car alors la seconde question doit se poser sous peine peut-être de fausser la pensée et les intentions de l'auteur.

Question d'interpolation, donc ; puis question d'authenticité ; telle est la marche à suivre.

Et le résultat auquel on doit aboutir, croyons-nous, est le suivant : c'est Hilaire qui a introduit dans son ouvrage tout le dossier Libère, y compris les lettres d'exil. Pour ces dernières toutefois, il les a tenues comme fausses et présentées comme telles.

C'est sur la théorie des interpolations qu'il faut se prononcer d'abord. Deux hypothèses en effet sont en présence : la constitution de ce dossier serait l'œuvre d'Hilaire qui en aurait volontairement réuni toutes les pièces, dans un but à déterminer par ailleurs ; ou bien ce serait l'œuvre d'une main étrangère qui, ayant rencontré déjà dans l'ouvrage primitif les quatre documents du groupe A, se serait ingéniée à leur opposer les quatre documents du groupe B dans un but facile à concevoir. A cette dernière hypothèse se rallient ceux qui ne pouvant se résoudre à attribuer à Libère les épîtres de la captivité ne voient d'autre moyen de lui en épargner la paternité que ce recours à la théorie d'une interpolation ¹.

Or de ces deux hypothèses, la première seule est recevable : c'est bien à Hilaire qu'il faut attribuer la constitution et l'insertion du dossier Libère.

La seconde pourtant a pour elle certaines vraisemblances qui ont contribué à son succès et à sa persistance. Elle s'autoriserait d'abord du fameux épisode rapporté par Rufin et concernant précisément un cas analogue, sinon celui-là même. N'est-ce pas

1. Tels par exemple Hefele, Savio, Saltet, Batiffol.

Rufin en effet qui raconte comment Hilaire a vu, de son vivant, certains de ses ouvrages défigurés par ses adversaires, tronqués ou remaniés de façon à lui faire affirmer le contraire de la thèse qu'il y soutenait ; de sorte que cité devant ses juges et faisant appel pour se disculper aux traités qu'il avait composés, il se vit condamner par ses écrits eux-mêmes ¹. Si la chose a pu se passer alors, rien ne s'oppose à ce que d'autres ouvrages, ses *Fragm. Hist.* par exemple, (si même ce n'est pas d'eux qu'il s'agit) aient subi le même sort et prêté à semblables maquillages ².

Ceci est d'autant plus vraisemblable qu'ils témoignent incontestablement de procédés de ce genre, particulièrement dans les passages qui concernent Libère. Dans le fragment VI par exemple, une main étrangère s'est glissée pour ajouter ses commentaires. Or ces additions trahissent leur origine : elles émanent certainement d'un luciférien, comme en font foi le titre de saint donné à Athanase et à Hilaire ; ou encore les termes employés pour désigner les Ariens ou ceux qui pactisant avec eux par une trop grande indulgence, aux yeux des lucifériens du moins, méritaient une égale réprobation ³.

1. « Hic cum... libellum instructionis plenissimæ conscripsisset, cumque libellus ipse in manus inimicorum, ipso ignorante, venisset, ita ab eis corruptus est, illo sancto viro penitus nihil sentiente, ut postea cum ad concilium episcoporum secundum ea quæ se in libello ipsius noverant corrupisse, hæreticum eum inimici arguere cepissent et ipse libelli sui fidem pro sui defensione flagitaret, de domo sua prolatus libellus talis inventus sit quem ipse non agnosceret, faceret tamen eum excommunicatum de concilii conventionione discedere ». RUFIN, *De adulteratione librorum Origenis* (PG 17, 628). Saint Jérôme, il est vrai, inflige à cette information un démenti fort net, *Apologia adversus libros Rufini*, II, 19 ; ou plus exactement sans nier le fait de l'adultération d'un ouvrage d'Hilaire, il proteste contre les détails fournis par Rufin sur le concile et la condamnation qu'aurait subie Hilaire. — D. Chapman proposerait d'identifier cet épisode et le concile auquel fait allusion Rufin avec l'entrevue d'Hilaire et d'Auxence à Milan, en 364-65 (*Rev. Bénédictine*, 1910, p. 325 s.).

2. Le procédé d'ailleurs était cher aux Ariens ; les *Fragm. Hist.* eux-mêmes le rappellent. Dans leur synodale de Sardique (fr. II, 3 ; éd. FEDER, p. III) les évêques catholiques parlent des lettres falsifiées par Théognis contre Athanase et Marcel ; ils reviennent plus loin (II, 8 ; p. 122) sur ce procédé des lettres apocryphes, qu'ils mentionnent parmi leurs nombreux griefs contre les Ariens. Saint Athanase de son côté raconte comment il faillit être victime d'une machination semblable des Ariens qui avaient adressé, comme venant de lui, une demande d'audience à l'empereur Constance de façon à le compromettre (*Apol. ad Const.*, n. 19, PG 25, 619). Ce procédé était également familier aux lucifériens. Voir à ce sujet l'étude de L. SALTET, *Fraudes littéraires des schismatiques lucifériens*, dans *Bull. littér. ecclés.*, 1906, p. 300-326 ; D. WILMART, *Rev. Bénédictine*, 1907, p. 297 sq.

3. Fr. VI, 4 (éd. Feder, p. 168) : « Scribens praevaricatoribus Arrianis qui in

Cette thèse pourtant, malgré les arguments allégués en sa faveur, ne peut être acceptée. Faut-il insister d'abord sur la diversité des conclusions auxquelles aboutissent ceux qui la défendent ? Pour les uns, les lettres de la captivité ainsi que *Studens* seraient d'origine arienne ; pour d'autres d'origine luciférienne. Elles auraient été ajoutées, explique-t-on, à l'ouvrage primitif ; ou plutôt, disent certains, elles auraient été substituées à des lettres authentiques et orthodoxes ; ou bien encore elles seraient des retouches de lettres authentiques. Cette variété, à elle seule, suffirait à montrer la difficulté du problème et de cette solution qu'on prétend lui apporter.

Cette difficulté est d'ailleurs plus grande encore qu'on n'imagine. Il ne s'agit de rien de moins, en effet, si l'on veut bien y réfléchir, que d'introduire dans un ouvrage déjà existant, solidement agencé comme toutes les œuvres polémiques de saint Hilaire, non pas quelques remarques désobligeantes ou des retouches de détail, mais quatre documents importants et par leurs dimensions et par leur teneur. La chose est à la rigueur matériellement possible. Toutefois pour que le stratagème ait chance de réussir, la fraude ne devrait point être si grossière qu'elle sautât immédiatement aux yeux. Substituer à des lettres authentiques ou simplement insérer dans le texte quatre lettres aussi longues que *Studens*, *Pro deifico*, *Quia scio*, *Non doceo*, quatre documents aussi graves surtout comme portée, puisqu'ils ne visent ni plus ni moins qu'à détruire de fond en comble les affirmations précédentes du pape et à faire de lui une sorte de renégat, n'est-ce pas s'exposer à voir immédiatement la fraude dénoncée et le succès irrémédia-

*sanctum Athanasium orthodoxum episcopum iniustam tulere sententiam... » VI, 6 (p. 169) « sanctus Hilarius illi anathema dicit : anathema tibi a me dictum... » Cf. II, 8 : « sententia sua sanctus Hilarius sanctum Athanasium mirabiliter purgat ». Voir à ce sujet, comme pour toute la question de ces influences lucifériennes, les deux études citées à la note précédente. De même les exclamations qui parsèment les épîtres de Libère : « scribens praevaricatoribus haereticis arrianis (fr. VI, 6, p. 168) ; perfidia arriana (p. 169)... praevaricator Liberi... Perfidiam autem apud Syrmium descriptam... praevaricatori anathema cum arrianis a me dictum » sont les expressions qui reviennent couramment dans la littérature luciférienne à l'adresse des Ariens ou de leurs partisans, et dont il serait facile de retrouver quantité d'exemples correspondants dans les écrits de Lucifer ou des siens, par exemple le *Libellus precum*. On trouve encore d'autres exemples de ces interventions lucifériennes dans les *Fragm. Hist.* : II, 8 ; it. XI, 2, la lettre d'Eusèbe de Verceil à Grégoire d'Elvire, qui doit vraisemblablement, elle aussi, être classée au nombre des faux fabriqués par eux.*

blement compromis ? C'était s'attirer inmanquablement la réplique, et à force d'exagération outrepasser le but. Quelle que fût la malice des ennemis de Libère ou d'Hilaire, quelle que fût leur adresse, une règle s'imposait à eux : la vraisemblance. On ne la voit guère dans cette solution. C'est pourquoi d'ailleurs quelques-uns de ceux qui y avaient eu recours précédemment ont été amenés à l'abandonner ¹.

Mais là n'est point encore la raison dernière qui oblige à écarter cette explication. C'est dans la constitution même du dossier Libère, dans les fragments tels que nous les avons encore, qu'elle se trouve.

Cette hypothèse en effet suppose qu'Hilaire ayant rassemblé les pièces du groupe A, un faussaire a introduit après coup celles du groupe B, calquées sur les précédentes, pour détruire l'effet produit par elles. On admet donc deux groupes distincts non seulement par la portée et le sens de leurs documents, mais par leur origine et leur introduction dans les *Fragm. Hist.* : l'un favorable à Libère et réuni par Hilaire ; l'autre, B, hostile au pape et inséré par une main étrangère. On est amené ainsi à présenter le groupe B comme chronologiquement et logiquement postérieur au groupe A, puisqu'il a pour but de le réfuter.

Or ce dernier point ne peut résister à un examen attentif. Les deux groupes A et B se répondent incontestablement ; mais, contrairement à ce que l'on attendrait, c'est A qui se trouve être en fonction de B et conditionné par lui ; les lettres de la captivité sont logiquement antérieures aux autres et leur présence dans l'ouvrage motive et explique la présence des quatre premières. Dès lors comme les deux groupes ne se peuvent ni ne se doivent dissocier, si l'on admet pour B une origine étrangère à saint Hilaire, il faut l'admettre aussi pour A. Si l'on maintient au contraire,

1. Tel est le cas de D. Wilmart qui en fait très simplement l'aveu, *Rev. Bénéd.*, 1913, p. 261, n. 2. Après avoir montré à propos de *Studentis* comment la formule qui introduit cette lettre dénote la main de saint Hilaire, il ajoute : « l'observation ne vaut pas moins contre l'hypothèse d'une interpolation des *Fragm. Hist.* par une main luciférienne. Cette malencontreuse hypothèse à laquelle je me reproche d'avoir fait accueil un temps, est la seule difficulté qui subsiste dans la question du pape Libère ; il faudrait avoir le courage de l'écarter décidément. Mgr Duchesne lui a fait aussi la part trop belle (*Libère et Fortunatien*, p. 60, ss) M. J. Zeiller qui est revenu en dernier lieu sur tout ce sujet et qui regarde l'authenticité des lettres comme extrêmement probable, est visiblement troublé par cette suggestion, la dernière chance, à ses yeux, faible il est vrai, de se débarrasser des quatre lettres ».

— et c'est le sentiment commun, — que le groupe A fut assemblé par Hilaire il faut en dire autant du groupe B qui le conditionne. C'est donc la ruine de la théorie de l'interpolation.

Les preuves de cette assertion se trouvent dans les fragments eux-mêmes, très nettes en ce qui concerne les deux lettres *Obsecro* et *Studens*, fort vraisemblables pour les autres pièces.

D'après les partisans d'une interpolation, la lettre *Studens* (du groupe B) qui répond à *Obsecro* (groupe A) et prend le contrepied de toutes ses affirmations, aurait été introduite après coup dans l'ouvrage où celle-ci déjà se trouvait insérée. Or c'est précisément le contraire qu'indique la note éditoriale *Quid in his* heureusement conservée (IV, 2) qui, commentant *Studens*, annonce et introduit *Obsecro*. Dans cette note dont le sens général est clair, encore que les détails n'en soient pas tous faciles à expliquer, Hilaire montre que *Studens* n'a pas obtenu le résultat que son auteur en attendait : des ennemis de Libère, Épictète et Potamius n'ont pas jugé qu'on pût l'utiliser contre lui à Rimini ; de même Fortunatien d'Aquilée n'a pu en tirer profit pour excuser son abandon d'Athanase. C'est qu'en effet, continue Hilaire, d'autres documents qui vont être versés au dossier (et le signalement qu'il en donne ne peut convenir qu'à *Obsecro*) montraient trop clairement que les allégations de *Studens* étaient fausses, qu'Athanase n'avait pas été condamné par tous les évêques d'Orient et d'Égypte contrairement à ce que dit cette pièce, mais que des lettres venues d'Égypte et d'Alexandrie insistaient hautement auprès de Libère pour que fût maintenue la communion entre Rome et Alexandrie, tout comme auparavant une démarche analogue l'avait demandé au pape Jules. C'est bien en effet ce qu'il est facile de déduire de la lecture d'*Obsecro*, « ut de subjectis intelligetur ».

Dès lors, il est évident que, de ces deux lettres, *Studens* commande l'autre. C'est le contraire qui eût dû se produire dans la théorie d'une interpolation postérieure : *Obsecro* eût fait partie, on ne sait trop pourquoi, de l'ouvrage primitif ; *Studens* aurait été inséré plus tard pour détruire son effet ; et la note éditoriale *Quid in his* n'eût plus eu aucun sens. Comme d'autre part *Studens* et les trois lettres de l'exil sont étroitement apparentées (c'est une des certitudes dorénavant acquises, on l'a dit plus haut) comme elles ont certainement même origine, on peut étendre à *Pro deifico*, *Quia scio* et *Non doceo* ce qui vient d'être dit de *Studens*.

Cette même conclusion ressort, avec une moindre évidence peut-être mais bien nettement encore cependant, d'un certain nombre de particularités concernant les autres pièces du dossier Libère, particularités dont l'hypothèse de l'interpolation ne parvient pas à rendre un compte suffisant. Telle par exemple l'anomalie qui se rencontre dans le groupe A, où l'ordre chronologique se trouve renversé, les lettres à Cécilien et Hosius, *Nolo te* et *Inter haec* (VI, 2) où il est question de la chute de Vincent (353) devant être datées bien avant la lettre *Quamvis* (VI, 1) adressée aux confesseurs (355). Insolite et inutile si le groupe A était logiquement antérieur au groupe B, cette interversion s'explique fort bien, par contre, dans l'autre hypothèse, par le désir de parfaire le parallèle avec le groupe B et d'offrir en regard des lettres *Pro deifico*, *Quia scio* et *Non doceo*, rangées, elles, suivant un ordre parfait, les épîtres correspondantes *Quamvis*, *Nolo te* et *Inter haec*. C'est l'ordre de B qui motive et explique l'ordre suivi par A.

De même si le groupe A était original et commandait l'autre, quel motif invoquer pour expliquer le choix fait par Hilaire de l'extrait si bref et insignifiant en somme, de l'épître à Cécilien ? Il n'est pas dans ses habitudes d'apporter des textes qui fassent nombre simplement. Or il faut bien avouer que l'unique phrase prise dans la correspondance échangée entre Libère et Cécilien : « *Nolo te factum Vincentii ab intentu boni operis revocet, frater carissime* » ne présente en soi aucun intérêt majeur. Tout s'explique au contraire si A est en fonction de B. Comme dans ce dernier groupe la lettre *Non doceo* adressée à Vincent débute par un mot de réconfort du pape à son ancien légat, il n'était pas inutile peut-être de mettre en regard le petit passage *Nolo te* contenant un encouragement semblable adressé par lui à un évêque aussi, mais dans des circonstances toutes différentes puisqu'il fallait l'arracher à la tristesse où la chute de Vincent, précisément, l'avait plongé ¹.

Enfin une troisième indication de même sens est fournie par la présence du post-scriptum de *Quamvis* : « *Deus vos incolumes*

1. On pourrait aussi suggérer, pour expliquer le choix de cette phrase de préférence à d'autres, l'allitération qu'elle présentait et qui offrait un moyen mnémotechnique intéressant pour retenir à la fois le document incriminé et sa contrepartie.

custodiat, domini fratres », ajouté « alia manu » prend soin de noter Hilaire. Quel intérêt pouvait bien présenter cette simple formule de conclusion ? Pourquoi surtout signaler avec un tel souci d'exactitude qu'elle est d'une autre main ? On n'en voit guère la raison à moins de supposer une fois de plus que A se trouve en fonction de B. La lettre *Non doceo* du groupe B en effet comporte elle aussi un post-scriptum, ou mieux deux ; et le dernier est loin d'être insignifiant. Libère y renouvelle l'affirmation de sa parfaite entente avec les Orientaux ; il y insiste pour que Vincent travaille à son rappel d'exil, et lui en fait même une affaire de conscience. Aussi l'auteur ou l'éditeur de cette lettre tient-il à faire remarquer que ces recommandations sont bien du pape « et manu ipsius... Item manu ipsius pagina prescripta ». Cette insistance à souligner l'origine de ce post-scriptum a sa raison d'être en elle-même ; elle explique par contre-coup la présence de la remarque correspondante dans *Quamvis*.

Ce ne sont là, il est vrai, que remarques de détail ; jointes à tout ce qui a été dit précédemment, elles permettent de compléter la démonstration et de résoudre la première question soulevée : c'est bien Hilaire qui est l'auteur responsable de la constitution de tout le dossier Libère et de son introduction dans ses *Fragmenta Historica* ; l'insertion des lettres de la captivité n'est pas due à une autre main qu'à la sienne¹.

Reste à résoudre l'autre problème, le véritable problème de fond : celui de l'authenticité. Car si Hilaire en rassemblant lui-même ce dossier, a volontairement mis en regard les unes des autres les lettres orthodoxes et celles de la captivité, on doit convenir qu'il a articulé contre Libère l'accusation la plus formidable qui soit. L'opposition totale de ces deux séries de textes, le démenti complet infligé par les dernières lettres à tout ce que

1. Cette conclusion a rallié d'ailleurs la majorité des auteurs qui se sont occupés de ces problèmes. C'est la thèse qu'a savamment exposée FEDER dans ses *Studien zu Hilarius von Poitiers*, développant ou rejoignant en cela les idées de M. SCHIKTANZ, WILMART, L. DUCHESNE. J. ZEILLER la croit très probable ; A. D'ALÈS également ; X. LE BACHELET semble bien aussi pencher de ce côté, encore qu'il ne tranche pas la question. Pour E. AMANN « la démonstration que donne le P. Feder de l'origine libérienne de tous ces fragments semble devoir s'imposer de plus en plus ». Il était nécessaire cependant d'entrer dans le détail de ces preuves puisque la thèse contraire peut invoquer en sa faveur les noms de F. SAVIO, L. SALLET, D. CHAPMAN et P. BATIFFOL.

les autres pouvaient contenir de généreux et d'orthodoxe, l'aveu enregistré par le pape lui-même de sa souscription à la formule quasi-hérétique présentée par Démophile, l'évêque de Bérée, constituent contre lui autant de charges accablantes. La meilleure preuve d'ailleurs s'en trouve dans les remarques et les anathèmes qui, introduits aux bons endroits par une main postérieure, luciférienne vraisemblablement, suffisent sans rien changer au texte, mais en soulignant simplement ses flatteries, ses concessions et ses lâchetés, à faire de Libère un personnage odieux.

Or, dès qu'on a rejeté la thèse de l'interpolation on est acculé, semble-t-il, à cette conclusion.

A y bien réfléchir, toutefois, le problème se pose différemment ; car deux hypothèses également plausibles se présentent alors, dont la première seule conduirait jusque là. Ou bien en insérant dans ses *Fragm. Hist.* les quatre lettres de la captivité, Hilaire a cru à leur authenticité et les a présentées comme telles. Ou bien connaissant pertinemment l'origine de ces lettres, il les a réunies et présentées comme l'œuvre d'un faussaire et, pour mieux faire ressortir l'imposture, a mis en regard les lettres authentiques qui avec celles-ci constituent tout le dossier Libère.

De ces deux hypothèses, seule la dernière est acceptable et demande à être retenue comme une réalité. C'est tout l'objet de la démonstration qui va suivre.

Celle-ci serait évidemment facilitée si l'on possédait le texte de saint Hilaire dans son intégrité, ou du moins dans un état moins précaire. En cet endroit, comme dans les autres passages de son ouvrage, il n'a pas dû se borner à rassembler des documents et à les classer suivant un ordre précis ; mais il les a sans doute accompagnés de notes explicatives, d'une introduction qui en faisait connaître le sens, de commentaires qui en soulignaient la portée et qui donnaient à ces pièces éparses leur unité. Malheureusement du travail ainsi fait quelques éléments seulement ont survécu. Il n'est même pas certain que toutes les pièces relatives à Libère aient été conservées. Il semble bien en effet qu'avant la lettre *Studens* ou avant *Quamvis* quelques autres documents aient été assemblés qui sont actuellement perdus ; et surtout les notes éditoriales qui eussent fourni la clef de ce dossier ont en grande partie disparu : aucune introduction ; aucune conclusion. C'est donc par l'étude directe du dossier lui-même que l'on peut essayer de déterminer si les fragments IV, V et VI en face

desquels nous nous trouvons, représentent le réquisitoire serré d'un accusateur ou les pièces réunies d'un plaidoyer. Or seule cette seconde hypothèse, qui suppose par conséquent le caractère apocryphe des lettres d'exil, connues et présentées comme telles par Hilaire, peut logiquement se soutenir.

Quel est en effet le but qu'Hilaire s'est proposé et le sens de l'argumentation qu'il entreprend dans cet ouvrage ?

Le dossier Libère se rattache, comme on a dit plus haut, au pamphlet rédigé en 360 et dirigé contre Ursace et Valens ¹. Il y dénonce et flagelle la fourbe des deux évêques, artisans de toute la campagne anti-nicéenne, auteurs responsables des lamentables défaillances de Rimini, afin d'excuser dans toute la mesure du possible les évêques, ceux de Gaule particulièrement qui dans leur simplicité se sont laissés prendre à ces machinations et ont fini par souscrire aux formules hérétiques de Niké. Plus que jamais en effet, au lendemain de cette abdication générale de la foi catholique, Hilaire tient à rendre confiance aux évêques tombés. C'est pourquoi il veut leur montrer d'abord le vrai visage de ceux à qui ils s'étaient fiés. Ainsi détrompés, il leur en coûtera moins de rompre avec ces fauteurs d'hérésie et à revenir à l'antique formule de Nicée. On ne leur demande d'ailleurs que de confesser leur méprise. Cette démarche sera suffisante et permettra de réaliser la politique de pacification qu'Hilaire avait souhaitée depuis longtemps et que, d'accord avec Athanase, avec les évêques de Gaule, il juge la plus opportune pour dissiper le malaise où se trouve plongé l'Occident.

Or, il est impossible que dans un ouvrage ainsi conçu, il ait introduit lui-même la série des documents qui nous occupe, en admettant l'authenticité de toutes ses pièces, alors surtout, ne l'oublions pas, que rien n'obligeait à soulever toute cette affaire et que, maître de son plan, il pouvait la passer complètement sous silence et s'en tenir aux seuls événements de Rimini, Séleucie et Niké. C'eût été en effet une faute de méthode impardonnable,

1. On pourrait à la rigueur discuter sur la place à assigner à *Obsecro* (fr. V) puisque chronologiquement elle pourrait se rattacher au premier ouvrage. Mais, comme on l'a vu, elle ne doit pas être séparée de *Studens*, et celle-ci, comme l'indique la note éditoriale *Quid in his litteris* avec sa mention de Rimini (mention qui appartient au texte original ; FEDER, *éd. cit.*, p. xxvii) se rattache au second libelle. D'ailleurs la parenté très étroite qui existe entre toutes ces pièces s'oppose à ce qu'on les dissocie.

et une faute de tactique plus grossière encore, qu'on ne peut certainement prêter à un polémiste du talent d'Hilaire.

Faute de méthode : car c'était rompre toute l'unité et la ligne même de sa démonstration.

Il se propose avant tout, dans ce libelle, d'établir solidement, avec preuves à l'appui, la mauvaise foi d'Ursace et de Valens dans toute l'affaire de Rimini. Leurs manœuvres louches, leurs concessions qui elles-mêmes étaient des pièges, leur action tantôt insinuante, tantôt violente, tout cela est mis en pleine lumière ; et les lettres, les comptes-rendus des conciles que cite Hilaire, font suivre au jour le jour le progrès de leur œuvre néfaste.

Or brusquement, coupant court à cette démonstration, cessant de s'intéresser à ces personnages qui en forment le centre pourtant, il produirait une autre série de lettres, de dimensions presque égales, où le pape prendrait la place d'Ursace et de Valens (passant dès lors à l'arrière-plan) ; le pape, figure sympathique d'abord, mais bientôt personnage lamentable, repoussant, en raison de ses capitulations et rétractations continuelles, en raison surtout de ses basses flatteries à l'égard de ces tristes Orientaux qu'Hilaire venait de fouailler dans les pages précédentes. Introduire ici le dossier de Libère, c'était rompre le charme, en reportant sur un tout autre sujet l'attention captivée et concentrée jusqu'alors sur Ursace et Valens et leurs menées. Erreur de méthode inexcusable qui ne pouvait échapper au maître polémiste qu'est saint Hilaire. Ses démonstrations sont longues, parfois, ou plutôt les documents qu'il cite pour les étayer ; mais son système est infailible, et il le sait. Il importe qu'on ait sous la main, surtout en ces périodes troublées, les pièces indiscutables qui permettent de déjouer les fraudes des adversaires. Au risque de fatiguer le lecteur, il tient à fournir les preuves de ce qu'il avance. Mais il ne perd pas de vue son but ; il le rappelle, insistant pour qu'on se mette en garde aussi bien contre une lecture trop superficielle que contre le découragement. Il répète qu'on retirera le fruit de ces efforts et qu'on verra bientôt la portée exacte de ce que l'on aurait pu prendre pour détours et longueurs ¹. Et de fait sa démonstration se resserre implacable, accablante pour ses adversaires, sans une faute de tactique de sa part.

1. Tout ceci se trouve exprimé par exemple au frag. I, 7. Voir aussi *De Synodis*.

Il ne pouvait pas ne pas comprendre combien, en citant ici les documents relatifs à Libère, il égarait l'attention de ses lecteurs, et comment il faisait en outre reporter leur indignation sur le pape.

Les lettres de la captivité, en effet, insistent sur la pleine liberté avec laquelle Libère a agi, sur la spontanéité de ses démarches quand il brise avec Athanase ou quand il souscrit à la formule de Sirmium. Rien qui laisse soupçonner des manœuvres perverses ayant amené le pape à ces rétractations ; rien qui permette d'inculper les évêques pannoniens et leur donne une part de responsabilité dans cette chute. Au contraire ; si en raison de son attitude antérieure un peu de sympathie pouvait demeurer encore acquise au pape exilé, les évêques pannoniens en bénéficieraient eux aussi ; car en somme c'est une réhabilitation que leur confèrent dans ces conditions l'adhésion du pape et les témoignages de la communion régnant entre eux ; s'il a pu librement s'entendre avec Ursace et Valens c'est que ceux-ci n'étaient pas si profondément hostiles qu'on le prétend à la foi orthodoxe, et le mal n'est pas tellement grand de demeurer en communion avec eux.

Faute de méthode incontestable dont Hilaire n'est pas coutumier, il faut le reconnaître, l'introduction du dossier Libère dans l'ouvrage contre Ursace et Valens eût été plus encore une faute tactique impardonnable. Car elle compromettrait sûrement le but visé par l'auteur.

Cette rétractation en effet qu'il essayait d'obtenir des évêques de Gaule et de tous ceux aussi que son ouvrage pourrait atteindre, c'était non seulement l'attitude conseillée par Athanase et appliquée par lui dans son synode d'Alexandrie, prise également en Grèce par les évêques orthodoxes, mais c'était encore l'attitude adoptée par Libère. Il ne demandait pour rendre sa communion aux évêques de Rimini que la souscription à l'ancienne foi de Nicée et la rupture avec les chefs du mouvement arien ¹.

1. « Igitur si quis ignorationis captum respiscens sermonis nostri advocacione lenissima illud virus in se pestiferum Arriani dogmatis subdolum ac latebrosum fuerat expertus, reparatus exhauriat, condempnet vehementiusque in auctores eius inseviat, quos in se violentos expertus est totumque se fidei apostolicae et catholicae usque ad Nichenae synodi conventum de integro mancipet ; per quam professionem... recuperet id quod per astutiam rectitatis amiserat. » *Imperitiae culpam*, Fragm. XII, I, p. 157.

Or, ç'eût été à ruiner le crédit de ce pape actuellement régnant et agissant, qu'eût visé plus ou moins consciemment la publication de ce dossier. Si Hilaire et Libère agissaient de concert dans cette question de réhabilitation des évêques tombés, l'insertion des épîtres de la captivité était des plus maladroites et malheureuses ; s'ils se trouvaient en opposition, elle rendait bien problématique l'efficacité de ce pamphlet. Pourquoi vouloir faire accepter alors des Gaules l'attitude pronée par un personnage aussi versatile et contestable que Libère ? N'en devenait-elle pas réellement suspecte de relâchement ? Pourquoi surtout l'autoriser de la lettre du pape aux évêques d'Italie, rapportée au fragment XII, alors que les fragments IV-VI montraient le cas qu'on devait faire de semblables écrits et l'estime dans laquelle on pouvait les tenir.

Si donc saint Hilaire avait présenté comme authentique tout le dossier Libère, il détruisait par avance la valeur de ce dernier document, et fournissait lui-même des armes contre la politique d'apaisement et de réconciliation que tous deux, le pape et lui-même, souhaitaient ardemment. On ne peut faire cette injure ni à son incontestable talent d'écrivain, ni à sa clairvoyance de polémiste ni surtout à son âme d'apôtre.

Une seule solution s'impose dès lors.

Puisque la constitution de ce recueil est bien son fait, puisque c'est lui qui a groupé les lettres de Libère, celles de la captivité comme les autres et qui a inséré tout le dossier dans son *Adversum Valentem et Ursacium*, c'est donc qu'il savait de source sûre le caractère apocryphe de ces lettres¹. Et, ajoutons, qu'il entendait les dénoncer comme telles.

1. Cette affirmation n'est point gratuite et ne se présente pas uniquement comme la conclusion d'un raisonnement. Le fait des manœuvres ariennes est formellement attesté par l'historien Sozomène. Il raconte en effet, *Hist. Eccl.*, I. IV, c. 15 (PG 47, 1170) que parallèlement à l'épisode d'Hosius et au récit de sa chute, les Ariens répandirent le bruit que Libère avait lui aussi rejeté l'*homoousios* : « nam cum Eudoxius et qui cum illo opinioni Aetii favebant, Antiochia Hosii epistolam accepissent, sparsis rumoribus divulgaverunt Liberium quoque consubstantialis verbum condemnasse ». C'est à cette campagne de calomnies que doit selon toute vraisemblance se rattacher la rédaction des pseudo-libériennes. Par ailleurs il est également certain qu'à son retour de Constantinople Hilaire, avant de regagner Poitiers, eut l'occasion de voir le pape et de s'entendre avec lui. En effet son passage, et même un séjour assez prolongé à Rome, nous sont garantis par Sulpice Sévère, *Vita B. Martini*, 6-7 (PL 20, 164). Le bruit de ce séjour de l'évêque de Poitiers à Rome eut même le temps de parvenir jusqu'au solitaire Martin, alors

Tout devient cohérent. Et les deux écueils auxquels se heurtait l'hypothèse précédente sont évités.

Il n'y a plus aucune faute de méthode. Loin de nuire à l'unité de son œuvre et à la suite de sa démonstration, ce dossier Libère constitue un nouveau chef d'accusation, terrible, contre les Ariens et leurs meneurs. Il devient, entre tant d'autres, une preuve de plus, prise sur le vif, des moyens malhonnêtes devant lesquels ils ne reculaient pas pour réussir dans leur œuvre de tromperie. Ces lettres inventées à plaisir pour compromettre le pape, pour le montrer gagné à la cause arienne et le présenter comme associé à Valens, Ursace et aux Orientaux sont la répétition, en 357, de ce qui s'était tramé jadis contre Athanase, contre Marcel ¹ ; elles sont une des manœuvres favorites auxquelles maintes fois déjà dans le passé les Ariens avaient eu recours. Elles doivent donc susciter l'indignation de tous les honnêtes gens ; elles jettent un jour nouveau sur la valeur morale des personnages qui se servent de ces mensonges, et finissent par mettre à nu toutes les tares et toutes les hontes d'un Ursace et d'un Valens.

L'on comprend alors qu'ayant ainsi en main, grâce à Hilaire, les preuves de la fourberie exercée par ces deux évêques dans l'histoire de Rimini, et de la calomnie exploitée par eux dans l'histoire de Libère, les évêques de Gaule soient prêts à briser définitivement avec ces mauvais pasteurs ; et que dans ces conditions l'œuvre de pacification ardemment souhaitée par Hilaire ne soit pas loin de s'accomplir. D'autant plus que la réhabilitation des évêques ne demande de leur part que des démarches très faciles, jugées suffisantes par celui-là même qui fut en butte aux calomnies les plus odieuses ; car Libère, dans sa lettre *Imperitiae*, se déclare prêt à recevoir dans sa communion tous ceux qui professant la foi de Nicée réprouvent nettement les chefs de Rimini.

Ce dossier Libère qui dans l'autre hypothèse eût été faute de méthode et de tactique et que, en tout état de cause, on considérerait comme une addition assez inexplicable faite au pamphlet

retiré dans l'île Gallinaria, après d'Albenga. Désireux de rencontrer l'illustre défenseur de la foi, Martin quitta sa solitude pour se rendre à Rome ; lorsqu'il y arriva, Hilaire venait d'en partir. Nul doute que pendant ce séjour il ait pu s'édifier sur l'attitude gardée par le pape et puiser sa documentation aux meilleures sources.

1. Fragm. II, n. 3 fin ; II, n. 8 init.

contre Valens, reprend ainsi sa place très nette dans l'ensemble de l'ouvrage, vient renforcer l'argumentation d'Hilaire contre Ursace et Valens, et contribuer pour sa large part au succès de son entreprise de pacification.

La contre-épreuve d'ailleurs n'est pas moins concluante. Car elle existe ; et il faut bien s'y soumettre. Pour se faire accepter, toute solution doit pouvoir rendre compte des données du problème, s'accommoder de toutes les remarques critiques, des certitudes et des précisions apportées par ailleurs. Or, à nouveau, tout ici s'explique à merveille.

On a montré d'abord la différence de style très sensible entre les lettres du groupe A, ou plus généralement entre les lettres authentiques de Libère, et celles du groupe B ; cette différence est telle que certains qui, comme Mgr Duchesne, admettent l'authenticité de *Studens, Pro deifico*, etc., ont été obligés pour l'expliquer d'y voir l'œuvre non du pape lui-même mais d'un secrétaire d'occasion, que celui-ci s'appelât Fortunatien d'Aquilée ou de quelque autre nom. Il est hors de doute que la solution présente s'accommode fort bien de ce fait, puisque les lettres en question seraient œuvres de faussaires, connues et présentées comme telles par saint Hilaire.

Elle s'accommoderait parfaitement aussi d'une autre suggestion présentée par F. Savio¹. Rapprochant ces pseudo-libériennes des quelques rares lettres qu'on ait d'Ursace et de Valens, il a montré la parenté assez étroite qui existe entre elles au point de vue du style : la présence par exemple de la formule typique « de nomine » employée comme équivalent à *περὶ τοῦ*, au sujet de, et qui se rencontre à deux reprises dans la lettre de Valens au pape Jules² ; celle aussi de l'expression « litteris sanctitatis tuae conventi » de la même lettre, qui ont toutes deux leur pendant dans les pseudo-libériennes, laisseraient croire que Valens est l'auteur de cette dernière falsification. Cette conclusion expliquerait à merveille pourquoi Hilaire a pu recueillir ces lettres et comment il lui fut facile de les utiliser dans sa démonstration.

1. F. SAVIO, *Questione di papa Liberio*, p. 89.

2. *Fragm.*, II, 6 (*éd.* Feder, p. 144). La première formule « de nomine » se lit deux fois dans *Studens*, une fois dans *Pro Deifico* et dans *Quia scio*, deux fois dans *Non doceo*. La seconde répondrait à peu près à l'expression « litteras dare, litteras dedi », etc., qui revient jusqu'à six fois dans ces pseudo-libériennes.

Inutile d'insister sur la parenté relevée également entre les quatre lettres *Studens*, *Pro deifico*, *Quia scio* et *Non doceo*. Toutes les études faites à ce sujet demeurent. De même celles qui ont souligné la façon diabolique dont avaient été conçues ces pseudo-libériennes, de manière à faire renier par le pape tout ce qu'il avait pu faire ou écrire précédemment, dans ses actes ou ses lettres connus de tous, au sujet d'Athanase, de la foi de Nicée ou des agissements des Orientaux. Cette fourberie d'Ursace et de Valens fut précisément ce qui aurait déterminé Hilaire à ajouter à son ouvrage un appendice relatif à Libère pour y mettre en face des lettres apocryphes les lettres authentiques qui leur donnaient le démenti le plus formel et le moins contestable.

On voit en outre, dans cette hypothèse, s'expliquer parfaitement les remarques faites plus haut sur l'inversion chronologique de *Quamvis*, *Nolo te* et *Inter haec* par le désir de les mettre en parallèle avec *Pro deifico*, *Quia scio*, *Non doceo* ; — sur le choix de la phrase si courte empruntée à la correspondance de Libère et de Cécilien ; — sur le post-scriptum relevé dans la lettre *Quamvis* à cause de celui qui se trouvait dans *Non doceo*. On pourrait même ajouter le parallélisme très étroit dans la présentation des lettres qui se correspondent d'un groupe à l'autre, dans leurs formules d'introduction ; leurs titres, leurs adresses, leurs initiales, etc. ; il semble bien que ce rapprochement a été voulu afin de mieux graver dans l'esprit et la mémoire du lecteur les enseignements qu'Hilaire se proposait d'inculquer.

Ainsi s'explique au mieux tout ce qui a trait au dossier Libère ; y compris même les interpolations lucifériennes. Car il importe, malgré ce qui a été dit plus haut, de revenir une dernière fois sur cette théorie des interpolations. Elle doit d'ailleurs fournir la réponse à une objection que ne peut manquer de soulever l'explication présente.

On avait rejeté précédemment comme pratiquement impossible et inadmissible la thèse qui consistait à expliquer par des interpolations, ariennes ou autres, la présence des lettres d'exil dans les *Fragmenta Historica*. On n'a pas nié cependant qu'il y ait, dans l'ouvrage d'Hilaire, en son état actuel du moins, des traces certaines d'additions ou même de substitutions de textes, dues à des lucifériens.

Contre des entreprises de ce genre, se bornant à glisser de-ci de-là des appréciations défavorables, à insérer des gloses ou des

commentaires assez brefs, à substituer une note éditoriale tendancieuse à une autre d'Hilaire, les objections faites précédemment ne comptent plus, car il n'y a en cela ni impossibilité matérielle ni impossibilité morale. Les manuscrits d'ailleurs témoignant de leur existence, on est bien obligé d'admettre qu'à un moment donné, avant la fin du IV^e siècle certainement, peut-être même du vivant d'Hilaire ¹, son livre ait fourni matière à semblables tentatives de la part des lucifériens.

L'occasion, il faut l'avouer, était unique et particulièrement tentante. Hilaire avait pris soin de recueillir lui-même dans son ouvrage les arguments les plus accablants qui se pussent imaginer contre Libère. Il est vrai qu'il dénonçait l'imposture en présentant ces lettres de la captivité comme des falsifications ariennes. Mais il devait être facile pour les partisans de Lucifer de Cagliari, qui détestaient le pape presque à l'égal des Ariens avec lesquels ils l'accusaient de pactiser, de les faire passer pour authentiques, de les utiliser ainsi contre Libère avec toutes les conséquences infamantes que cela impliquait ; bien plus, de mettre ces affirmations sous le patronage d'Hilaire, et par une opération toute simple et riche en résultats, de transformer en accusateur l'évêque de Poitiers alors qu'il se présentait en défenseur.

Il annonçait les lettres d'exil comme d'odieuses calomnies répandues par les Ariens. On retoucherait légèrement cette introduction pour les lui faire présenter comme la rétractation, le changement d'attitude opéré par Libère. La note originelle de saint Hilaire pouvait porter en substance :

Post haec omnia quae vel gesserat vel promiserat Liberius, missus in exilium, universa in irritum deduxisse confixerunt, falsis de eo sparsis rumoribus, quasi ipse scripsisset ad orientales episcopos quas in medio protulerunt sub eius nomine sequentes epistulas...

Une retouche très simple pouvait donner le texte que nous posédons maintenant ² :

1. L'état actuel de démembrement des *Fragm. Hist.* est en effet à dater de cette période. C'est ce qui ressort nettement de l'existence à l'état isolé de l'*Ad Constantium lib.* I considéré comme un ouvrage complet d'Hilaire et copié comme tel en 509 à Cagliari, mais déjà connu sous cette forme par Sulpice Sévère en 403. Sur ce point comme sur les citations antérieures de ces *Fragm. Hist.* dans les œuvres de Phébadé d'Agen et Grégoire d'Elvire, voir D. CHAPMAN, *Rev. Bénéd.*, 1910, p. 325 sq. ; A. WILMART, L. SALTET, A. FEDER, etc.

2. *Fragm.*, VII, 7, p. 167 sq.

Post haec omnia quae vel gesserat vel promiserat Liberius, missus in exilium, universa in irritum deduxit scribens praevaricatoribus arrianis haereticis, qui in sanctum Athanasium orthodoxum episcopum iniuste tulere sententiam...

Elle transformait ainsi en aveu de la culpabilité de Libère ce qui prétendait au contraire être son apologie, en même temps qu'un acte d'accusation formelle contre Ursace et Valens. Ainsi le pape dont la conduite après Rimini avait excité l'indignation de Lucifer et motivé son schisme, se voyait convaincu non seulement d'indulgence trop grande vis-à-vis des *lapsi*, mais d'entière connivence avec les Ariens ; et cette attestation était censée émaner d'Hilaire, l'évêque dont le prestige demeura toujours si grand auprès du parti luciférien ¹.

Telles sont, semble-t-il, les conclusions qu'autorise l'étude impartiale des *Fragmenta Historica* de saint Hilaire. Dans toutes les solutions proposées jusqu'ici pour expliquer la présence et le sens du dossier Libère, on commençait par prendre position sur le problème historique de sa chute ; et c'est en raison de la thèse ainsi adoptée qu'on prétendait expliquer les quatre lettres de l'exil. Un autre procédé devait être possible. On devait pouvoir, en étudiant l'ouvrage d'Hilaire pour lui-même (et non pas seulement les épîtres libériennes), ses diverses parties, la suite de son raisonnement, son but, — toutes choses sur lesquelles les récentes études avaient projeté d'importantes lumières, — déterminer la portée exacte des pièces concernant le pape.

Puisqu'il est incontestable que ces fragments IV-VI appartiennent à l'ouvrage primitif, que leur introduction ne peut être

1. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que si cette note *Post haec omnia* a été remaniée de façon à donner à l'ouvrage d'Hilaire une portée diamétralement opposée à celle qu'il avait en vue, on possède encore dans la note *Quid in his* qui joint *Studens* à *Quamvis* un exemple du procédé et de l'argumentation originale qui correspond pleinement à l'hypothèse que nous présentons. Hilaire a cité (la formule d'introduction manque, malheureusement) la lettre *Studens* qu'il sait apocryphe ; et il la commente. Cette lettre, dit-il en substance, est loin d'avoir produit le résultat escompté par ses auteurs ; ses allégations étaient si énormes que les ennemis du pape eux-mêmes n'ont pu en tirer parti ; témoins Potamius, Épictète et Fortunatien. D'ailleurs elles se trouvaient contredites par des documents authentiques, lus jadis en plein concile, donc connus de tous, qui les démentaient absolument comme on pourra s'en rendre compte en lisant la pièce suivante, la lettre *Quamvis*. — C'est ainsi sans doute qu'il procéda pour les autres lettres, opposant les vraies aux falsifications d'Ursace et Valens.

imputée qu'à Hilaire (l'hypothèse de l'interpolation des quatre lettres d'exil ne pouvant se soutenir) on se trouve nécessairement en présence du dilemme énoncé plus haut : ou bien Hilaire croit à l'authenticité des épîtres en question : *Studens, Pro deifico, Quia scio, Nolo te* ; ou il connaît et dénonce leur caractère apocryphe. Seule, la seconde explication est compatible avec sa méthode et son but ; seule elle rend compte de toutes les particularités relevées au sujet des épîtres libériennes.

Quelques retouches sobres, mais d'autant plus efficaces et dangereuses, qu'une main luciférienne fit subir à l'ouvrage d'Hilaire expliquent enfin l'état dans lequel nous sont parvenus ses Fragments, avec le travestissement complet de sa pensée, et la suspicion jetée pour de longs siècles sur le pape Libère ¹.

Que résulte-t-il de tout ceci pour le problème, toujours pendant, de la chute du pape ? A supposer levée cette suspicion, — comme elle devrait l'être en effet, — le pape ne s'en trouve pas innocenté par le fait même ; pas nécessairement du moins. Car d'autres chefs d'accusation demeurent toujours : Athanase, Jérôme, le *Libellus precum*, Hilaire dans son *De Synodis*, d'autres encore.

Du fait que le témoin à charge le plus accablant se voit éliminé, non pas pour des motifs d'ordre historique, redisons-le, mais pour des raisons d'ordre strictement littéraire, il ne s'ensuit pas que tous les autres disparaissent également. Or Athanase Hilaire sont des contemporains ; les passages de saint Jérôme relatifs à Libère datent de 380 et 392 ; le *Libellus precum* de 383. On ne peut donc les négliger ou minimiser leur portée.

On se trouve cependant, pour en aborder l'étude, dans des conditions plus favorables, parce que dans une atmosphère puri-

1. Elles expliquent aussi, croyons-nous, l'épisode raconté par Rufin ; ces interpolations dont il parle dans le passage cité plus haut, ont porté précisément sur l'ouvrage écrit par lui « ad emendationem eorum qui Ariminensi perfidiae subscripserant, libellum instructionis plenissimae ». Quoi qu'il en soit du concile dans lequel ces documents auraient été apportés pour faire condamner Hilaire comme hérétique (chose contre laquelle proteste saint Jérôme) on peut garder le fond du récit de Rufin et y voir sans trop de présomption le confirmatur des idées exposées ici. Peut-être même, suivant l'hypothèse émise par D. CHAPMAN (*The contested letters...*, p. 325 sq.), la découverte de cette falsification déterminait-elle Hilaire à retirer de la circulation ou à détruire complètement cet ouvrage historique qui perdait chaque jour de sa raison d'être à mesure que se reculaient dans le passé les faits qui en avaient provoqué les diverses parties.

fiée et clarifiée. On n'a plus la même hantise des pseudo-libériennes et on n'en subit plus, malgré soi, l'influence.

Il reste donc à examiner loyalement tous ces textes : leur portée exacte ; ne majore-t-on pas, par exemple, celle du *De Synodis* ? Leurs dates aussi, car elles peuvent influencer sur leur documentation ; dans quelle mesure, dans son Histoire des Ariens (si elle date de 357), Athanase pouvait-il être en garde contre les calomnies que multipliaient alors les ennemis du pape ?

Il ne s'agit pas de vouloir à tout prix innocenter Libère. Son infailibilité n'est nullement en cause ; et lavé des soupçons que faisaient peser sur sa mémoire les lettres de la captivité, il fait grande figure déjà dans ces luttes du IV^e siècle. Mais qui sait après tout si, en réalité, le retour à Rome de Libère ne ferait pas, noblement, pendant à celui d'Hilaire à Poitiers ?

P. GLORIEUX.